



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations  
Conseil municipal du 17 avril 2026*

N° de la délibération : BM/NA/2026/04-05-50

Objet : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE PETIT-CANAL A LA COMMISSION EN CHARGE DE L'ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL (CESAR)**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Absent : 00

Délégations : 02

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni en salle de délibérations, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le onze avril deux mille vingt-six.

**Etaient présents (27)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Marc Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Rony VERSIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Honoré FULLRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, Mme VERGELAS Sandrine, M. Daniel JORDAN, Mme Brenda SITCHARN, M. Bertrand BLOMBOU, M. Joël JEAN-PHILIPPE, M. Frantz RAMASSAMY, M. Rudy ROBERT, M. Samuel KANCEL, M. Luchy BRETER, M. Mariano MITEL, Mme Jenny JACMET-BIBAC, M. Jérôme VERGELAS, Mme Manndie CARLOSSE-VRIENS

**Délégations (02)** :

Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN ; Mme Françoise FRESSEL ép. BONGOUT-RESISSAL avait donné procuration à M. Mariano MITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Brenda SITCHARN

**Quorum** : réalisé

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE PETIT-CANAL  
A LA COMMISSION EN CHARGE DE L'ELABORATION  
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL (CESAR)**

Monsieur Laurent CHERALDINI expose à l'assemblée délibérante que le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) constitue un document stratégique de planification territoriale fixant les orientations fondamentales en matière de développement durable, d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement.

Dans le cadre de la procédure de révision du SAR de la Guadeloupe, une Commission d'Élaboration du SAR (CESAR) est mise en place afin d'associer les collectivités territoriales à cette démarche.

Il appartient au conseil municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein de cette instance.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions relatives au Schéma d'Aménagement Régional (SAR),

**Considérant** la révision en cours du SAR de la Guadeloupe,

**Considérant** la nécessité de représenter la commune au sein de la Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR),

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent CHERALDINI,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE**

**1. DE DÉSIGNER au sein de la Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR) :**

- **En qualité de titulaire : Monsieur Blaise MORNAL**
- **En qualité de suppléant : Monsieur Marc Rénalt SIOUMANDAN**

**Fait et délibéré à Petit-Canal le 17 Avril 2026**

Ont signé au registre des délibérations

**Les présents (27) :** M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Marc Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Rony VERSIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, Mme VERGELAS Sandrine, M. Daniel JORDAN, Mme Brenda SITCHARN, M. Bertrand BLOMBOU, M. Joël JEAN-PHILIPPE, M. Frantz RAMASSAMY, M. Rudy ROBERT, M. Samuel KANCEL, M. Luchy BRETER, M. Mariano MITEL, Mme Jenny JACMET-BIBAC, M. Jérôme VERGELAS, Mme Manndie CARLOSSE-VRIENS

**Les représentés (02) :** Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN ; Mme Françoise FRESSEL ép. BONGOUT-RESISSAL avait donné procuration à M. Mariano MITEL

**Pour expédition conforme**

**Le Maire**

**Blaise MORNAL**

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de Petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20260402-BMNA2026040550-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 24/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

**La secrétaire de séance**

**Brenda SITCHARN**